

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 1601

présenté par  
M. Dupont-Aignan et Mme Besse

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

À la fin de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« puissance influente, solidaire et partenaire de souveraineté »

les mots :

« indépendante, souveraine et solidaire ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

La souveraineté est toujours nationale, elle ne se partage pas.

À ce titre, l'expression « partenaire de souveraineté » est confuse et il convient de la supprimer.

Tel est l'objectif du présent amendement.